



Commission des dynamiques territoriales

61510 - Coopération transfrontalière, européenne et internationale

Proposition d'adhésion du Département à l'Association Trion Climate et d'approbation du projet de convention 2018-2021

Rapport n° CP/2017/449

Service gestionnaire :
L420 - Service milieux naturels

Résumé :

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin a, par délibération du CG/2015/3 du 2 mars 2015, décidé de l'adhésion du Département à l'association Trion Climate, association transfrontalière en charge de la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie énergie de la Conférence du Rhin Supérieur.

Le financement et le fonctionnement de la structure sont formalisés par une convention d'une durée de 3 ans. La convention actuelle arrive à échéance le 30 juin 2018. Il est proposé que le Département reconduise son adhésion à Trion Climate pour 3 ans à partir du 1er juillet 2018 et verse une cotisation annuelle de 3 000 €, proratisée à hauteur de 1 500 € pour 2018 sous réserve de l'inscription au budget des crédits correspondants.

En application des articles L.1115-1 et L.1115-4 du Code Général des collectivités territoriales, le Conseil Départemental du Bas-Rhin a décidé, par délibération du CG/2015/3 du 2 mars 2015, d'adhérer à l'association Trion Climate, association transfrontalière qui a pour objet notamment :

- l'organisation de manifestations transfrontalières, conférences spécialisées et congrès,
- l'organisation de visites transfrontalières d'initiatives exemplaires dans le domaine de l'énergie et du climat,
- la coopération avec les salons professionnels sur l'énergie du Rhin supérieur,
- l'organisation de séminaires de formation continue pour les acteurs du climat et de l'énergie,
- la diffusion d'informations et bonnes pratiques,
- la compilation des données énergétiques et climatiques dans leur dimension transfrontalière.

Dans le cadre de la convention de coopération et de financement couvrant la période 2015-2018 et conclue le 13/03/2015 avec diverses structures publiques dont le Département du Bas-Rhin, l'association Trion Climate s'est particulièrement investie dans l'organisation de séminaires et de colloques transfrontaliers comme par exemple :

- le congrès sur le stockage de l'énergie : 23 novembre 2017 à Mulhouse,
- la rencontre transfrontalière « protection du climat local » : 28/09/2017 à Strasbourg,
- la rencontre tri-nationale d'entrepreneurs pour l'efficacité énergétique en entreprise (Weil am Rhein – 16/05/2017),
- le congrès tri-national sur le climat et l'énergie : 25/11/2016 à Lörrach,
- le projet Interreg Clim'Ability : 14/12/2016 et 10/10/2017 (Trion Climate partenaire du projet).

L'association compte aujourd'hui 67 organismes adhérents dont 25 membres français, 28 allemands, et 14 suisses.

Les dépenses prévisionnelles de l'association s'élèvent à 177 800 € pour 2017 dont 109 500 € de dépenses de personnel, 36 000 € de frais fixes et 30 000 € de prestations externes.

Le personnel de l'association comprend 1.9 ETP pour 3 agents. Le projet de convention de financement prévoit une modification du barème de contributions (cotisations et subventions) sur le principe d'un équilibre des financements publics entre les pays à hauteur de 50 000 € chacun.

Pour la délégation française, la répartition des contributions prévue en année pleine serait la suivante :

- Etat : 27 000 €,
- Région: 15 000 €,
- Département du Bas-Rhin : 3 000 €,
- Département du Haut-Rhin : 5 000 €.

S'y rajouteraient les contributions des adhérents privés fixées entre 125 et 1 000 €/an sur la base d'un barème au prorata du nombre de salariés.

Pour le Département du Bas-Rhin, la contribution serait sous la forme d'une cotisation annuelle qui passe de 1 000 à 3 000 €/an, conformément au barème défini dans le nouveau projet de convention de coopération et de financement 2018-2021.

Pour 2018, cette cotisation serait toutefois limitée à 1 500 €, la convention entrant en vigueur au 1^{er} juillet 2018 et aucune cotisation n'étant sollicitée pour le premier semestre 2018.

Il est proposé d'approuver les termes du projet de convention de coopération et de financement 2018-2021 de l'association TRION-Climate, ci-joint, dont les éléments essentiels sont détaillés ci-après :

- l'association mettra en œuvre, à son initiative et sous sa responsabilité, les mesures et les projets relatifs aux priorités suivantes :
 - mise en réseau des acteurs issus des domaines de l'environnement, de l'économie et des sciences ainsi que d'autres acteurs de l'énergie et du climat,

- organisation d'échanges transfrontaliers, partage de savoirs et d'expérience sur les thèmes de l'énergie et de la protection du climat,
 - accompagnement des entreprises notamment dans la comparaison de standards et labels d'actions de formation,
 - accompagnement à la compilation de données techniques tri-nationales nécessaires à appuyer la stratégie et à soutenir la prise de décision politique,
 - participation à l'émergence de projets exemplaires communs dans le domaine de technologies innovantes.
- les structures publiques partenaires sont l'Etat français, la Région, le Département du Bas-Rhin, le Département du Haut-Rhin, le Land Bade-Wurtemberg, le Land Rhénanie-Palatinat, le Canton de Bâle Campagne, le Canton de Bâle Ville et le Canton du Jura,
 - la participation financière du Département serait de 1 500 € pour la période du 2nd semestre 2018, de 3 000 €/an sur la période 2019-2020, et 1 500 € pour le 1^{er} semestre 2021, sous réserve de l'inscription au budget des crédits correspondants,
 - la durée de la convention porte sur la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2021.

La Commission des Dynamiques Territoriales a émis un avis favorable le 9 octobre 2017.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente statuant par délégation et sur proposition de son Président,

- décide de verser à l'association TRION-climate une subvention comme suit :
- 1 500 € pour la période du 2nd semestre 2018,
- 3 000 €/an sur la période 2019-2020, et 1 500 € pour la période du 1^{er} semestre 2021, sous réserve de l'inscription au budget des crédits correspondants ;
- approuve les termes du projet de convention de coopération et de financement de l'association TRION-climate dont les éléments essentiels sont détaillés dans le rapport ci-joint et autorise son président à signer la convention.

Strasbourg, le 26/10/17

Le Président,



Frédéric BIERRY